COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE INTERSYNDICALE DES PSY EN DU 12/11/20 (visio, 2h)

Participants :

- F.Penavaire et R.Eskinazi pour le SNES FSU, psy EN EDO
- C.Biondi et M.C Christin pour le SGEN, Psy EN EN EDO
- H.Viart, pour le SE UNSA /SNP psy EN EDA

Rectorat : F.Jaillet, DRH et C.Hetroy, IEN-IO

Le SE UNSA a demandé une audience au rectorat dès la rentrée, en septembre, pour aborder les points suivants :

- Gestion des contractuels psy EN EDA : liste des postes, renouvellement des contrats, vœux, procédures de candidature
- Liste des postes psy EN EDO et EDA (dont vacants)
- Place des psy EN dans les dispositifs de formation continue et de crise à destination des personnels de l'éducation nationale
- Préparation du prochain plan de formation continue pour les psy EN
- Etat des lieux du matériel de tests pour les psy EN EDA
- Retour sur le mouvement : problème de transmission d'infos DSDEN/DIPER E, notamment pour les départs à la retraite des psy EN EDA, demande de GT spécifique psy EN
- Cumul d'activités : règles régissant les accords/refus
- Dialogue Education nationale / MDPH
- Manque d'uniformisation des conditions et de l'organisation du travail entre EDO et EDA et entre départements
- Création d'un poste de coordonnateur départemental et académique pour les psy EN EDA.

Le rectorat nous accorde enfin cette audience le 12 novembre, mais elle sera intersyndicale, en visio et limitée à 4 personnes. Dans les faits, la composition définie par le rectorat ne sera pas respectée et deux syndicats seront représentés par 2 psy EN du 2nd degré. Au cours de cette audience clairement affichée à destination des psy EN exerçant dans le second degré, seul le SE UNSA/SNP par la voix de notre représentante tentera de faire entendre les problématiques rencontrées par les psy EN EDA dans leur carrière et leur fonction dans les écoles.

Concernant la situation actuelle, le protocole sanitaire, la gestion des cas contact et les personnels vulnérable : M.Jaillet reconnaît l'investissement des psy EN pendant le confinement et sur la période post confinement. Mme la Rectrice remercie vivement les psy EN pour leur travail qui a permis d'éviter d'exclure les élèves les plus fragiles et les jeunes en position de décrochage du système scolaire. Grâce à leur mobilisation, la rupture a été moindre.

Il est réaffirmé que depuis le décret du 11/11/20, les situations des personnels cas contact sont prises en compte et le jour de carence n'a pas lieu d'être. Les personnes concernées et les personnes vulnérables sont invitées à contacter le médecin de prévention en cas de problème pour obtenir le certificat. M.Jaillet rappelle qu'il est possible de télétravailler, ou de mixer le présentiel et le distanciel du moment que le minimum de risque est pris pour le personnel et pour le public. La continuité de service est privilégiée en trouvant la bonne formule.

Concernant l'équipement des CIO et les conditions de travail des psy EN EDO, l'état des lieux est connu et le Rectorat travaille à prendre en charge au mieux les dysfonctionnements. L'achat de matériel groupé par le Rectorat pour les psy EN EDO est possible mais comportera des risques d'erreurs et de connaissances sur le matériel à prévoir. Les modalités de mises en oeuvre sont donc à réfléchir. M.Jaillet rappelle que les budgets ont baissé de 25 % dans tous les services de l'administration ce qui a des répercussions pour le financement du matériel en CIO.

Après un échange au sujet des postes en CIO et un démenti du rectorat concernant la logique de fermeture des CIO dans notre académie, H.Viart interpelle M.Jaillet sur la nécessité d'augmenter le nombre de postes au concours au vu de la pyramide des âges chez les psy EN EDA et à défaut de recruter des contractuels au plus tôt dans l'année pour faire face aux besoins, d'autant plus dans la période actuelle. La situation de l'Isère est notamment préoccupante. M.Jaillet affirme que la demande de création d'emploi est constante auprès du ministère lors des différentes campagnes et lors des périodes de bilans. Quant aux contractuels, M.Jaillet explique que le plafond d'autorisation de recrutement des contractuels EDA a été atteint, la liste des postes est en cours d'envoi aux élus CTA et CTM. Il souligne que le nombre des contractuels embauchés est le plus élevé en Isère (ceci n'a rien d'extraordinaire étant donné que l'Isère est le département de l'académie qui compte le plus de postes EDA et le plus de postes EDA vacant !)

Quant à la possibilité de renouveler un contrat pour un contractuel, M.Jaillet met en avant le contexte sanitaire, qui aurait engendré du retard et des nominations plus tardives. Sauf que cette situation ne date pas de la crise sanitaire...

La proposition du SE-Unsa / SNP de mettre en place un protocole pour l’embauche de contractuels avec une meilleure visibilité de l’affichage des postes sur l’application PARC n’est malheureusement pas entendue.

Au sujet du mouvement intra-académique et des postes EDA non pris en compte au mouvement, le rectorat se targue des progrès qui ont eu lieu depuis la fusion des 2 corps, notamment la prise en compte des écoles de rattachement. Pour le SE UNSA, il ne s'agit pas d'un progrès, mais de la résolution d'un dysfonctionnement qui n'aurait jamais dû avoir lieu initialement.

Le rectorat réfute le manque de communication entre les DSDEN et le rectorat. Le contexte sanitaire est encore mis en avant pour justifier les dysfonctionnements. Un GT bilan du mouvement et relecture des lignes directrices de gestion est prévu.

Pour les demandes de cumul d'activités, elles sont étudiées avec attention et suivant le cadre réglementaire. Pour M.Jaillet, les refus concernent toujours des conflits d'intérêt ou des réserves quant à la préservation du personnel pour éviter un épuisement au travail et privilégier une réelle qualité du service public. Nous nous étonnons de cette grande bienveillance de l'administration concernant notre santé, celle-ci devrait d'abord s'appliquer sur les demandes d'intervention hors secteur qui sont la première cause des situations d'épuisement professionnelle chez les psy EN EDA. Nous demandons l'application de la loi, seule garante de l'équité de traitement des demandes.

Le rectorat affirme avoir pris en compte la proposition des psy EN EDA qui souhaitent participer aux dispositifs d'écoute mis en place pendant la crise sanitaire, mais la cellule d'écoute renouvelée à la rentrée a peu de succès (60 appels en tout sur l'académie) et aucun renfort n'est nécessaire.

Les services RH du rectorat travaillent à l'établissement d'une feuille de route concernant l'analyse de la pratique à destination des PE avec la possibilité que les psy EN soient formateurs de ces groupes.

En conclusion, avec la disparition des instances paritaires (CAPA), il devient de plus en plus difficile de faire entendre et faire avancer les revendications des psy EN EDA concernant leurs conditions de travail, les dysfonctionnements institutionnels dont ils font les frais régulièrement au cours de leur carrière et leur place au sein de l'institution.

En l'absence d'une fonction dédiée au niveau départemental et académique, la voix des EDA n'est pas prise en compte. Cette audience en est le triste reflet : aucun interlocuteur du premier degré en face de nous pour apporter des réponses claires et mainmise des syndicats du second degré sur les problématiques du corps. Il est plus que nécessaire de faire exister le corps unique dans le dialogue social, les psy EN EDO et EDA ont autant besoin les uns et les autres d'être entendus dans leurs revendications communes mais aussi spécifiques.

Le **SE-Unsa** syndicat unique 1er et second degré apparaît bien le seul à pouvoir soutenir ensemble les psy EN EDO et EDA face à une administration de plus en plus sourde aux difficultés professionnelles de ses agents.